

Mairie de Schweighouse-Thann	DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
-------------------------------------	---

Demande déposée le 05/04/2024		N° DP 068 302 24 F0017	
Par :	Monsieur KELLER PASCAL		
Demeurant à :	8 RUE DE L'EGLISE 68520 SCHWEIGHOUSE-THANN	Surface de plancher:	m²
Sur un terrain sis à :	8 RUE DE L'EGLISE 68520 Schweighouse-Thann 302 02 281, 302 02 283	Surface de plancher antérieure :	m²
Nature des Travaux :	REPLACEMENT DES TUILES D'UNE PARTIE DE LA TOITURE PAR DES TUILES ROUGE	Surface de plancher nouvelle :	m²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 05/04/2024 par Monsieur KELLER PASCAL,

VU l'objet de la déclaration :

- pour le **REPLACEMENT DES TUILES D'UNE PARTIE DE LA TOITURE PAR DES TUILES ROUGE** ;
- sur un terrain situé **8 RUE DE L'EGLISE** ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 08/04/2024 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Schweighouse-Thann, le

16 AVR. 2024

Le Maire,



LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.